

IAMGOLD FAIT ÉTAT DE LA PROGRESSION À CÔTÉ GOLD AU TROISIÈME TRIMESTRE ET ANNONCE UN RAPPORT TECHNIQUE MIS À JOUR CONFIRMANT DE NOUVEAU UN PROJET ROBUSTE DE PREMIER RANG PRÉSENTANT UNE LONGUE DURÉE DE VIE

Tous les montants sont exprimés en dollars américains, à un taux de change \$ US/\$ CA de 1,30, sauf indication contraire

FAITS SAILLANTS DE LA MISE À JOUR DU TROISIÈME TRIMESTRE :

- Le projet est réalisé à 36 % et demeure sur la bonne voie en vue de la production commerciale au deuxième semestre de 2023
- Les travaux techniques sont terminés à 85 %
- Le programme de déplacement des poissons de 2021 est terminé
- L'installation du camp permanent est achevée à 95 %
- Le pré-assemblage des structures d'acier de l'usine de traitement a commencé et l'installation a débuté à la mi-octobre
- La majorité des commandes d'équipement minier mobile lourd ont été passées

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT TECHNIQUE MIS À JOUR (SUR UNE BASE À 100 % DU PROJET) :

- La valeur nette actualisée à 5 % après impôt s'élève à 1 597 millions \$, l'IRR se chiffre à 19 % et la période de récupération correspond à 3,7 ans à un prix de l'or de 1 600 \$ US l'once (en date du 1^{er} juillet 2021)
- La production annuelle moyenne est de 489 000 onces (316 600 onces attribuables) pour les années 1 à 5 suivant le début de la production commerciale et de 367 000 onces (237 600 onces attribuables) sur la durée de vie de la mine
- La durée de vie de la mine est de 18 ans
- Les coûts de maintien tout inclus moyens pour la durée de vie s'élèvent à 802 \$ l'once
- Côté Gold constitue un actif de premier rang au Canada, un chef de file mondial parmi les territoires miniers
- Il présente un potentiel à l'échelle du district ainsi qu'un potentiel d'exploration démontré

Toronto (Ontario), le 18 octobre 2021 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce une mise à jour sur ses activités du troisième trimestre de 2021 au projet en construction Côté Gold (« Côté Gold » ou le « projet ») dans le nord de l'Ontario, une coentreprise détenue à 70 % par IAMGOLD, l'exploitant, et à 30 % par Sumitomo Metal Mining Co., Ltd (« SMM »). La Société annonce également des résultats qui seront intégrés dans un nouveau rapport technique intitulé « Rapport technique sur le projet Côté Gold, en Ontario (Canada) » (le « rapport technique de 2021 »), préparé par SLR Consulting (Canada) Ltd. (« SLR ») selon les directives du Règlement 43-101, Information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »), confirmant de nouveau que Côté Gold est un projet robuste présentant une longue durée de vie.

Gordon Stothart, président et chef de la direction de la Société, a déclaré : « Les résultats annoncés dans le présent communiqué, qui seront intégrés dans le rapport technique de 2021, confirment que Côté Gold est un actif de premier rang à faibles coûts présentant une longue durée de vie qui, au cours de ses cinq premières années complètes de production, devrait produire en moyenne 316 600 onces d'or pour IAMGOLD annuellement. La mise en valeur de Côté Gold et son ajout à notre portefeuille en tant que mine phare sont essentiels à nos efforts pour transformer la Société en un producteur à faible coût possédant une base d'actifs diversifiés dans des territoires miniers établis.

La mise en service et la production commerciale sont maintenant dans moins de deux ans, et nos activités de construction ont maintenu un élan soutenu durant le troisième trimestre. La première estimation des ressources minérales de Gosselin annoncée aujourd'hui comprend des ressources indiquées de 3,35 millions d'onces d'or et des ressources présumées de 1,71 million d'onces d'or, ce qui démontre le

potentiel à l'échelle du district de Côté Gold ainsi que l'occasion d'améliorer davantage la valeur du projet par le moyen de la poursuite de l'exploration. Notre objectif est d'établir Côté Gold en tant que modèle dans l'industrie minière canadienne, objectif que nous ne pourrions atteindre sans l'appui de nos communautés locales, de nos partenaires des Premières Nations et des Métis, de SMM, notre partenaire dans ce projet et de notre personnel et de toute personne travaillant sur le projet. »

Mise à jour du troisième trimestre sur le projet

Activités du projet

Au 30 septembre 2021, les travaux techniques étaient achevés à environ 85 %, et le projet dans son ensemble, à environ 36 %. Voici la mise à jour des activités du projet durant le troisième trimestre de 2021 :

- *La santé et sécurité* demeurent une priorité clé. Le projet a dépassé les 2,9 millions d'heures et les 1 100 jours sans blessure occasionnant une perte de temps depuis octobre 2018. Les programmes de surveillance de la Société ont permis de déceler un petit nombre de cas de COVID-19 durant le trimestre, donnant lieu à certaines restrictions supplémentaires liées à la circulation au site et à un renforcement continu de nos protocoles. À ce jour, l'échéancier de la construction de la Société n'a pas subi de conséquences importantes en raison de la COVID-19 au site.
- *Les travaux de préparation du site* se poursuivent, et plusieurs groupes de travail fournissent du matériel pour faire progresser la construction des voies de transport, les travaux sur les canaux de réaligement des eaux et la construction de barrages. Le barrage du lac Clam n° 1 est terminé, tandis que les travaux sur le barrage du lac Clam n° 2, sur le barrage sud du nouveau lac et sur le barrage nord du nouveau lac se poursuivent. Le programme de déplacement des poissons de 2021, notamment celui du lac Côté et de la rivière Mollie, qui sont tous les deux situés dans l'empreinte de la fosse à ciel ouvert et essentiels à la séquence d'exploitation, est achevé. Les préparations pour l'hiver ont débuté. Les infrastructures de gestion de l'eau du parc à résidus, y compris des batardeaux et des stations de pompage, sont en cours d'installation. L'excavation pour la fondation des digues de départ devrait commencer au quatrième trimestre de 2021.
- *Les activités minières* au site avancent bien et les travaux de pré-découverte (forage dans la fosse à ciel ouvert, activités de sautage et de concassage) dans la fosse ont continué tout au long du trimestre. Les activités minières ont déjà atteint l'élévation 382, cible qui était initialement prévue d'ici la fin de l'année. Le premier sautage du minerai a eu lieu en octobre 2021. Des commandes d'équipement mobile lourd en vue d'une exploitation par le propriétaire ont été passées auprès de Toromont (équipement CAT) et d'Epiroc. Les négociations entourant les ententes sur les technologies autonomes avec CAT, Toromont et Epiroc sont bien avancées.
- *Les travaux de génie civil sur l'usine de traitement* progressent avec la mise en place du béton préfabriqué et coulé sur place. La majorité de l'acier structural pour l'usine de traitement se trouve sur le site. Le pré-assemblage a débuté, et la première installation d'acier pour l'ossature du bâtiment de l'usine a commencé à la mi-octobre. La ligne d'eau douce et la ligne électrique aérienne de 13,8 kV sont fonctionnelles. Les travaux de mise à niveau électrique de Hydro One ont continué, et certaines infrastructures sont maintenant connectées au réseau. L'ossature des chutes et les soutiens associés de l'alimentateur du concasseur principal sont en route vers le site.
- *Les autres activités* liées au projet se poursuivent. La mise en service du camp permanent est réalisée à 95 %, et le site accueillait plus de 800 membres du personnel à la fin de septembre. La station de traitement des eaux usées est en maintenant pleinement fonctionnelle. L'acheminement de l'équipement est en cours et les stocks au site augmentent lentement. La Société continue de surveiller de près les risques logistiques mondiaux et ne s'attend pas actuellement à des incidences importantes sur le calendrier du projet, même si des problèmes touchant la chaîne d'approvisionnement mondiale perdurent.
- *L'obtention des permis et les travaux de développement durable* sont en cours, et la Société est bien avancée dans l'obtention de l'autorisation environnementale pour l'exploitation, soit le principal permis restant. Des suivis sont en cours concernant la mise en œuvre des ERA conclues avec les communautés de Mattagami, Flying Post et Métis. Des programmes de santé, sécurité et environnement ainsi que des plans d'intervention d'urgence connexes sont en cours d'élaboration.

- *La préparation opérationnelle* a progressé dans plusieurs secteurs et demeure axée sur la conception organisationnelle et la stratégie d'embauche, la sélection des technologies, la normalisation des processus et systèmes d'entretien de la mine, de l'usine et du site, l'établissement des besoins en pièces de rechange pour l'équipement critique et de stratégies d'approvisionnement pour les principales fournitures, ainsi que des plans de formation pour les camions de transport autonomes. Les entrepreneurs ont été sélectionnés pour le laboratoire d'analyse sur le site, l'approvisionnement en explosifs et les services de sautage, ainsi que pour l'approvisionnement en pneus pour la flotte mobile et les services d'entretien des pneus.

Dépenses du projet

La Société a engagé des dépenses de 71,6 millions \$ (à un taux de change moyen \$ CA/\$ US enregistré de 1,25) au troisième trimestre de 2021 et de 264,6 millions \$ (à un taux de change moyen \$ CA/\$ US enregistré de 1,26) depuis le 1^{er} juillet 2020, y compris des coûts en immobilisations résumés dans le tableau ci-dessous et des coûts autres qu'en immobilisations du projet.

	3 ^e t. 2021	2 ^e t. 2021	Cumul annuel 2021	Depuis le 1 ^{er} juillet 2020
Coûts en immobilisations ¹ (en millions \$)	67,3 \$	84,7 \$	200,4 \$	252,8 \$

1. Les coûts en immobilisations avant le 1^{er} juillet 2020 ne sont pas inclus dans la portion des coûts de projet totaux annoncés de la Société. La Société a dépensé respectivement 4,3 millions \$ et 11 millions \$ en coûts autres qu'en immobilisations au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2021. Les coûts en immobilisations comprennent certains crédits compensatoires, notamment des gains réalisés sur instruments dérivés de 4,3 millions \$ au troisième trimestre et de 11,4 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2021.

La part de la Société des coûts estimés totaux devant être engagés au titre de l'achèvement du projet depuis le 1^{er} octobre 2021 est de 860 millions \$ à 910 millions \$ et devrait être répartie comme suit : quatrième trimestre de 2021 – environ 150 millions \$; 2022 – environ de 590 millions \$ à 620 millions \$; 2023 – environ de 120 millions \$ à 140 millions \$. Les montants présentés ci-dessus sont établis selon un taux de change \$ US/\$ CA de 1,30 et tiennent compte des ajustements du fonds de roulement. Par conséquent, ces montants peuvent varier.

Calendrier et prochaines grandes étapes

La construction du projet a commencé au troisième trimestre de 2020, et les travaux majeurs de préparation du site ont commencé au premier trimestre de 2021. Le projet demeure sur la bonne voie pour une production commerciale au deuxième semestre de 2023. Les étapes importantes suivantes doivent encore être réalisées :

- Bâtiment de l'usine de traitement fermé : 1^{er} t. 2022
- Disponibilité de la source permanente de courant : 4^e t. 2022
- Début de l'exploitation minière par l'exploitant : 3^e t. 2022
- Fin de la mise en service : 3^e t. 2023
- Phase 1 du parc à résidus : 4^e t. 2022
- Production commerciale : 2^e semestre de 2023

Aucun retard important découlant de la COVID-19 n'a été subi à ce jour, et le calendrier ne tient pas compte maintenant des retards ou perturbations potentiels causés directement ou indirectement par la pandémie de la COVID-19, y compris les répercussions potentielles sur le calendrier des activités, la productivité ou les effectifs, la chaîne d'approvisionnement et la logistique.

Les activités importantes à venir comprennent la continuation des travaux de préparation du site, la première excavation du minerai, des travaux de bétonnage, la progression de l'installation du bâtiment de l'usine de traitement, le début de la construction des installations minières, l'achèvement des travaux restants du camp, y compris l'installation du système de traitement de l'eau potable et la démobilisation de l'infrastructure du camp temporaire, ainsi que la connexion du camp au réseau.

Rapport technique de 2021

Relativement à l'annonce le 18 octobre 2021 de la première estimation des ressources minérales au gisement Gosselin, situé immédiatement au nord-est du gisement Côté Gold (le « communiqué de presse sur Gosselin »), la Société compte déposer le rapport technique de 2021, qui présente une description de l'estimation des ressources minérales du gisement Gosselin, dans les 45 jours de la date de publication du

présent communiqué de presse. Lorsqu'il sera déposé auprès des organismes de réglementation applicables, le rapport technique de 2021 remplacera le rapport technique de 2018 à titre de rapport technique actuel du projet conforme au règlement 43-101.

Les informations concernant la description et l'emplacement de la propriété, le statut domanial, l'infrastructure existante, l'histoire, la géologie et la minéralisation, la méthode d'exploitation minière, le traitement minéral, l'infrastructure, les études de marché et les considérations environnementales, sociales et d'obtention de permis demeurent largement semblables aux informations fournies sur ces éléments dans le rapport technique intitulé « Côté Gold Project, Ontario, NI 43-101 Technical Report on Feasibility Study », publié le 1^{er} novembre 2018 (le « rapport technique de 2018 ») et ont été ajustés pour tenir compte de l'état d'avancement actuel du projet. En outre, les informations actuelles concernant le statut d'exploration, les ressources minérales, les réserves minérales, le plan minier, les estimations des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation et l'analyse économique seront présentées dans le rapport technique de 2021.

L'optimisation du plan minier depuis le rapport technique de 2018 prévoit la restructuration des phases minières afin de cibler du minerai à teneur supérieure durant les années 1 à 3, la diminution du nombre de silos de minerai à teneur élevée à deux (ce nombre était auparavant fixé à trois), simplifiant la gestion des empilements de minerai sans incidence sur les facteurs financiers du projet, et l'utilisation d'un système de transport autonome acheminant directement une grande quantité de roches en vrac au parc à résidus sans remaniement afin d'optimiser les coûts en immobilisations de maintien sur la durée de vie de la mine.

Les paramètres d'exploitation du projet restent similaires à ceux annoncés précédemment dans le communiqué de presse de la Société du 21 juillet 2020. Les coûts décaissés et les coûts de maintien tout inclus par once d'or vendue devraient augmenter principalement en raison de l'inflation récente, qui touche notamment les fournitures opérationnelles. Le tableau ci-dessous résume les paramètres estimés du projet sur une base à 100 % (exception faite des dépenses de projet effectuées avant le 1^{er} juillet 2021, le cas échéant) :

Paramètre (sur une base à 100 %)	Unités	Mise à jour de juillet 2020 ¹	Rapport technique de 2021 ²
Prix de l'or présumé	\$/once	1 350 \$	1 600 \$
Hypothèse du taux de change \$ US/\$ CA	\$ US/\$ CA	1,30	1,30
Exploitation : ciel ouvert	Capacité d'extraction – Mtpa	70	70
Traitement : concassage, broyage, gravimétrie, lixiviation, CEP	Capacité de l'usine – Mtpa	13,1	13,1
Débit quotidien de l'usine	Tonnes par jour	36 000	36 000
Production moyenne d'or durant les années 1 à 5 ²	Onces	493 000	489 000
Production aurifère annuelle moyenne sur la DVM	Onces	367 000	367 000
Récupération d'or sur la DVM	Millions d'onces	6,61	6,60
Taux de récupération moyen sur la DVM	%	91,8	91,8
Durée de vie de la mine	Années	18	18
Teneur moyenne	g Au/t	0,96	0,96
Ratio de décapage moyen sur la DVM	Stériles : minerai	2,7 : 1	2,7 : 1
Coûts totaux (sans contrats de location)	Millions \$	1 419 \$	1 791 \$
Coûts totaux (avec contrats de location)	Millions \$	1 304 \$	1 666 \$
Coûts restants depuis le 1 ^{er} juillet (sans contrats de location)	Millions \$	S. o.	1 505 \$
Coûts restants depuis le 1 ^{er} juillet (avec contrats de location)	Millions \$	S. o.	1 380 \$
Coûts décaissés moyens sur la DVM	\$/once vendue	600 \$	659 \$

Paramètre (sur une base à 100 %)	Unités	Mise à jour de juillet 2020 ¹	Rapport technique de 2021 ²
CMTI moyen sur la DVM ³	<i>\$/once vendue</i>	771 \$	802 \$
Coûts en immobilisations de maintien ⁴	<i>Millions \$</i>	1 071 \$	866 \$
Capital d'expansion ⁴	<i>Millions \$</i>	–	223 \$
Valeur nette actualisée à 5 %	<i>Millions \$</i>	1 121 \$	1 597 \$
TRI après impôt	<i>%</i>	15,3	19,0
Période de récupération	<i>Années</i>	3,7	3,7

Notes :

1. Les paramètres reposent sur le plan minier prolongé dont il est fait mention dans le rapport technique de 2018, qui est conditionnel à la réception de certains permis supplémentaires visant les travaux dont le but est d'augmenter la hauteur de la zone rocheuse, ainsi que le parc à résidus. Le plan minier prolongé, qui tient compte de l'exploitation de la totalité de l'estimation des réserves minérales, prévoit l'extraction de 233 millions de tonnes, tandis que le plan minier de référence prévoit l'extraction de 203 millions de tonnes sur la durée de vie de la mine. Le plan minier prolongé ajoute également deux années à la durée de vie de la mine par rapport à celle prévue par le plan minier de référence, et ce, sans augmenter l'empreinte du projet. Voir la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » ci-dessous.
2. Les paramètres présentés dans la colonne « Rapport technique de 2021 » reposent sur le plan minier prolongé dont il est fait mention dans le rapport technique de 2018, mis à jour comme indiqué plus haut. La production annuelle moyenne des années 1 à 5 commence au moment de la production commerciale.
3. Le rapport technique de 2021 présente des coûts décaissés et des CMTI plus élevés, principalement en raison d'une hausse globale des coûts d'exploitation estimés attribuable à l'inflation et d'une augmentation des coûts de la main-d'œuvre, des coûts d'équipement d'entretien et des redevances (comprises dans les CMTI), qui varient selon le prix de l'or.
4. Les écarts entre les coûts en immobilisations de maintien et les coûts d'expansion présentés dans le rapport technique de 2018 et le rapport technique de 2021 représentent principalement le reclassement des frais de découverte incorporés des coûts d'exploitation aux coûts en immobilisations de maintien, conformément aux directives du World Gold Council et aux contrats de location visant l'équipement minier initial.

La part de la Société de 70 % des coûts restants liés au projet depuis le 1^{er} juillet 2021, déduction faite des contrats de location, par rapport au montant déclaré le 22 juillet 2021, soit entre 930 millions \$ et 980 millions \$, demeure inchangée.

Ressources minérales

Les estimations des ressources minérales pour le projet Côté Gold tiennent compte des ressources minérales du gisement Côté Gold, qui demeurent inchangées par rapport aux données que la Société a déclarées précédemment, et des estimations des ressources minérales pour le gisement Gosselin au 18 octobre 2021, et sont présentées ci-dessous:

ESTIMATION DES RESSOURCES MINÉRALES (sur une base à 100%) – DISTRICT CÔTÉ (Gisement Côté Gold au 31 décembre 2020; gisement Gosselin au 4 octobre 2021)				
Classification	Tonnes (millions)	Teneur (g Au/t)	Onces contenues (milliers)	Onces contenues attribuables à IMG (milliers)
Gisement Côté Gold				
Mesurées	152,1	0,97	4,72	3,06
Indiquées	213,4	0,80	5,48	3,55
<i>Mesurées et indiquées</i>	<i>365,5</i>	<i>0,87</i>	<i>10,20</i>	<i>6,61</i>
Présumées	189,6	0,63	3,82	2,47
Gisement Gosselin				
Mesurées	–	–	–	–
Indiquées	124,5	0,84	3,35	2,17
<i>Mesurées et indiquées</i>	<i>124,5</i>	<i>0,84</i>	<i>3,35</i>	<i>2,17</i>
Présumées	72,9	0,73	1,71	1,11
District Côté – Total				
<i>Mesurées et indiquées</i>	<i>490,0</i>	<i>0,86</i>	<i>13,55</i>	<i>8,78</i>
Présumées	262,5	0,66	5,53	3,58

Notes :

1. La définition des ressources minérales est conforme aux Normes de définitions de l'ICM de 2014.
2. Les ressources minérales comprennent les réserves minérales.
3. Les ressources minérales sont estimées à une teneur de coupure de 0,3 g Au/t.
4. Les ressources minérales déclarées sont contenues dans une enveloppe de fosse préliminaire optimisée à un prix de l'or prix de conception de 1 500 \$ l'once d'or à un taux de change \$ US/\$ CA de 1 : 1,30 pour le gisement Côté Gold et de 1 : 1,20 pour le gisement Gosselin.
5. Les ressources minérales sont délimitées dans une enveloppe de fosse Whittle optimisée, selon des paramètres économiques conformes à ceux utilisés pour l'estimation des ressources minérales dans le rapport intitulé Côté Gold Project, Ontario, NI 43-101 Technical Report on Feasibility Study » daté du 1^{er} novembre 2018.
6. Les valeurs de densité apparente varient de 2,69 t/m³ à 2,85 t/m³.
7. La portion attribuable a été calculée en fonction d'une participation de 64,75 % pour IAMGOLD, 27,75 % pour SMM et d'une autre participation de 7,5 %.
8. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.
9. Tous les chiffres ont été arrondis afin de refléter la précision relative des estimations.

Réserves minérales

L'estimation des ressources minérales du gisement Côté Gold servant de base au rapport technique de 2021 est résumée ci-dessous :

ESTIMATION DES RÉSERVES MINÉRALES – PROJET CÔTÉ GOLD				
Au 1^{er} octobre 2021				
Classification	Tonnes (millions)	Teneur (g Au/t)	Onces contenues (milliers)	Onces contenues attribuables à IMG (milliers)
Prouvées	130,5	1,02	4,26	2,76
Probables	102,5	0,89	2,93	1,90
<i>Prouvées et probables</i>	233,0	0,96	7,19	4,66

Notes :

1. La définition des ressources minérales est conforme aux Normes de définitions de l'ICM de 2014.
2. Les réserves minérales ont été estimées d'après des méthodes d'extraction à ciel ouvert.
3. Les réserves minérales ont été estimées d'après les hypothèses suivantes : un prix de l'or de 1 200 \$ l'once ; une récupération de l'or du procédé de traitement de 91,8 % ; des coûts de traitement et d'affinage, y compris le transport et la vente, de 1,75 \$ l'once d'or ; des pourcentages variables des redevances par zone entre 0,0 et 1,5 % et des angles généraux de pentes de la fosse variant par secteur entre 45,8° et 56,4°. Les réserves minérales sont limitées par la capacité du parc de résidus de 233 millions de tonnes.
4. Les réserves minérales sont estimées à une teneur de coupure de 0,35 g Au/t.
5. La portion attribuable a été calculée en fonction d'une participation de 64,75 % pour IAMGOLD, 27,75 % pour SMM et d'une autre participation de 7,5 %.
6. Les chiffres présentés dans le tableau sont arrondis et pourraient ne pas correspondre.

Potentiel du district – première estimation des ressources de Gosselin

La Société a annoncé une première estimation des ressources minérales du gisement Gosselin (sur une base à 100 % selon un prix de l'or de 1 500 \$ US l'once), comportant des ressources indiquées de 124,5 millions de tonnes à une moyenne de 0,84 gramme d'or par tonne, soit 3,35 millions d'onces d'or, et des ressources présumées de 72,9 millions de tonnes à une moyenne de 0,73 gramme d'or par tonne, soit 1,71 million d'onces d'or. Cette estimation représente une augmentation de 33 % des ressources mesurées et indiquées contenues totales et une augmentation de 45 % des ressources présumées contenues totales au projet Côté Gold. Le gisement Gosselin a seulement été foré à une profondeur correspondant à la moitié de celle du gisement Côté Gold et demeure ouvert en profondeur et latéralement, ce qui démontre le potentiel à long terme à l'échelle du district et du potentiel d'exploration du projet. Veuillez consulter le communiqué de presse du 18 octobre 2021 pour obtenir davantage de détails.

Visite du site de Côté Gold

IAMGOLD tiendra une visite du projet de construction de Côté Gold pour les investisseurs et les analystes le 19 octobre 2021. La documentation connexe sera présentée sur le site Web d'IAMGOLD à l'adresse www.iamgold.com. Une visite guidée virtuelle est présentée ici : <https://vrify.com/decks/10587>.

Fondations du site de l'usine – Vue aérienne



Fondations du concasseur principal



Travaux de préparation du site – Chargement et transport



Centrale à béton



Aire de dépôt des matériaux pour la structure des bâtiments



Barrage du lac Clam



Travaux de coffrage



Usine – Première installation d'acier



Bassins temporaires et aires pour les bâtiments de soutien



Site du camp



Personnes qualifiées

Le rapport technique de 2021 est préparé par des représentants de SLR, de Wood et d'IAMGOLD, chacun étant une « personne qualifiée », conformément au sens donné à cette expression dans le Règlement 43-101. Les personnes qualifiées de SLR et de Wood sont indépendantes d'IAMGOLD et elles ont revu et approuvé les informations contenues dans le présent communiqué de presse tirées de leurs sections respectives des divulgations qui seront incluses dans le rapport technique de 2021. Le titre professionnel et les secteurs de responsabilité de chaque personne qualifiée ayant pris part à la préparation du rapport technique de 2021 sont fournis ci-dessous.

Personnes qualifiées de SLR

- J. Cox, ingénieur professionnel, réserves minérales, exploitation minière, coûts en immobilisations et coûts d'exploitation, analyse économique.
- T. Ciuculescu, géologue professionnel, ressources minérales

Personnes qualifiées de Wood

- G. Gosson, PhD., géologue professionnel, coûts en immobilisations

Personnes qualifiées d'IAMGOLD

- A. Smith, M.Sc., géologue professionnel, exploration, contexte géologique et gisement
- M.-F. Bugnon, M.Sc., géo., description de la propriété, emplacement, accessibilité, climat, infrastructure, physiographie et histoire

Notes concernant le contrôle de qualité

Les personnes qualifiées qui ont revu et approuvé les renseignements contenus dans le présent communiqué sont Luc-Bernard Denoncourt, ing., directeur, Projet Côté Gold d'IAMGOLD pour ce qui concerne les activités du projet Côté Gold, et Craig MacDougall, géologue professionnel, premier vice-président, Croissance, d'IAMGOLD pour ce qui concerne les activités d'exploration.

Préparation des échantillons et vérification des données

Les techniciens et les géologues d'IAMGOLD au site observent un protocole de préparation des échantillons pour assurer un contrôle de la qualité avant d'envoyer les échantillons au laboratoire d'analyse. Les carottes de forage sont habituellement échantillonnées à des intervalles d'un mètre dont une moitié est sciée en deux et envoyée au laboratoire d'analyse tandis que l'autre moitié est conservée à des fins de référence. Les géotechniciens scient la carotte en suivant la ligne d'orientation tracée par le géologue. Toute la longueur du trou de forage est échantillonnée, à l'exception des dykes de diabase se trouvant dans la séquence qui ne sont pas échantillonnés, sauf pour deux échantillons d'un mètre provenant des contacts supérieur et inférieur. Les géologues d'IAMGOLD consignent dans un registre et apposent une double étiquette comportant un numéro unique aux intervalles d'échantillonnage. Les détails de l'échantillon, y compris le numéro du trou de forage et l'intervalle d'échantillonnage, sont inscrits dans le registre d'échantillon. Une étiquette est placée dans un sac en plastique contenant une des moitiés sciées de l'échantillon et une seconde étiquette est agrafée dans la boîte à carottes sous la demi-carotte représentative restante, qui est entreposée sur des supports à la carothèque située au site.

Pour les besoins d'assurance qualité et contrôle de qualité, IAMGOLD insère systématiquement des échantillons témoins dans la séquence d'échantillonnage des lots d'échantillons. Les échantillons témoins consistent en des matériaux de référence certifiés ou des blancs et sont régulièrement surveillés.

Les échantillons sont envoyés à un laboratoire principal d'analyse; au fil des années, divers laboratoires ont été utilisés, notamment Accurassay Laboratories, AGAT Laboratories Ltd. ("AGAT ») et Activation Laboratories Ltd (« ActLabs »). Tous ces laboratoires sont certifiés ISO 17025 par le Conseil canadien des normes. Les échantillons ont été analysés en utilisant la pyroanalyse d'une charge de 50 grammes et la finition d'absorption atomique. Lorsqu'un échantillon obtient une valeur d'analyse de plus élevée que celle prédéterminée en utilisant la pyroanalyse, il doit être réanalysé par une pyroanalyse avec fini gravimétrique. Les échantillons comprenant de l'or visible et les échantillons qui ont obtenu une valeur supérieure à 10,0 g/t sont réanalysés par une analyse métallique de la pulpe.

Tous les dix échantillons, le laboratoire principal met de côté de la pulpe d'un échantillon pour l'envoyer à un laboratoire secondaire, qui effectue une analyse de vérification. De 2012 à 2018, les analyses ont été réalisées à ActLabs, à AGAT et à ALS Limited. Tous les échantillons ont été analysés par pyroanalyse et absorption atomique (méthode FA-AA). Les échantillons dont la valeur était supérieure à la limite maximale selon la méthode FA-AA ont été réanalysés par pyroanalyse avec fini gravimétrique.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse, y compris les renseignements relatifs au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société, et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant le rendement futur, y compris les déclarations relatives aux perspectives et(ou) à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs sont fournis dans le but de donner des renseignements concernant les attentes actuelles de la direction et les plans au sujet de l'avenir. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « chercher à », « potentiel », « budget », « calendrier », « prévisions », « perspectives », « cibles », « classe mondiale », « de haut niveau », « suspension », « rendement supérieur », « rendement supérieur à ses actionnaires », « couverture », « sur la bonne voie », « stratégie » et « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent des déclarations concernant l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales ; la réalisation des estimations des réserves minérales et des ressources minérales ; l'intention de la Société de déposer le rapport technique de 2021 ; le calendrier de production estimé pour Côté Gold ; les orientations de la Société en matière de production ; le total des coûts décaissés ; les coûts de maintien tout inclus ; le calendrier et le montant de la production future estimée ; les coûts de production estimés ; les charges d'amortissement ; le taux d'imposition effectif ; les coûts en immobilisations prévus ; les perspectives d'exploitation ; la progression de la mise en valeur de Côté Gold et la question de savoir si le projet est sur la bonne voie pour une production commerciale au deuxième semestre de 2023 ; le prix futur de l'or et des autres matières premières ; la construction du camp permanent au projet ; les projets de développement et d'expansion ; l'exploration ; les délais d'obtention des permis ; les taux de change et les fluctuations des devises ; les besoins en capitaux supplémentaires ; l'allocation du capital de la Société ; la réglementation gouvernementale des opérations minières ; et les risques environnementaux.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Ces risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs comprennent les éléments suivants : les stratégies commerciales de la société ; les développements juridiques, litigieux, législatifs, politiques ou économiques dans les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités ; les répercussions continues de la COVID-19 et de ses variants sur la Société et sa main-d'œuvre, la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, les intrants clés pour la Société et les chaînes d'approvisionnement mondiales ; les mesures gouvernementales prises en réponse à la COVID-19, y compris les nouveaux variants de la COVID-19, et toute aggravation de ceux-ci ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges relatifs aux titres ; la participation à la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; l'absence de disponibilité d'une assurance couvrant tous les risques associés aux activités de la Société ; les conditions géologiques inattendues ; la dilution que les actionnaires pourraient subir ; l'engagement potentiel d'activistes ; l'augmentation de la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; la situation et les résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les changements dans les prix mondiaux de l'or ou d'autres matières premières (comme le diesel et l'électricité) ; les changements dans les lois fiscales, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, au développement ou à l'exploitation des opérations de la Société ; l'incapacité d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond d'une opération à fourchette de taux (tunnel) conclue dans le cadre d'un accord de paiement anticipé sur la vente à terme d'or ; la disponibilité des capitaux nécessaires et les répercussions sur les niveaux de liquidité de la Société ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à respecter les clauses restrictives de ses facilités de crédit et autres titres de créance ; les variations des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en matière d'allocation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de maîtrise des coûts ; la capacité à mettre en œuvre les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des opérations de la Société ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des opérations de la Société et l'incapacité des entrepreneurs à s'acquitter de leurs tâches comme prévu ; les risques découlant de la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres devises, des taux d'intérêt ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des devises dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; le fait que les réserves et les ressources, les récupérations métallurgiques attendues, les coûts en immobilisations et d'exploitation sont des estimations qui peuvent nécessiter une révision ; la présence de contenus défavorables dans les gisements de minerai, y compris l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie des mines ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de

l'équipement ; les risques de sûreté, y compris les troubles civils, la guerre ou le terrorisme ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables, comme des événements météorologiques ou sismiques extrêmes ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; l'attraction et la rétention de personnel clé et d'autres personnes qualifiées ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la disponibilité d'entrepreneurs qualifiés et la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les opérations et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; et les risques inhérents à l'industrie minière en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur www.sedar.com et sur www.sec.gov/edgar.shtml, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. Rien ne saurait garantir que ces énoncés s'avéreront exacts, les résultats réels et les événements futurs pouvant différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs par suite de nouveaux faits ou renseignements ou autrement, sauf si les lois l'exigent.

MESURES DE RENDEMENT HORS PCGR

Le présent communiqué de presse présente des mesures de rendement hors PCGR, y compris des coûts décaissés (« CC ») par once vendue et des CMTI par once vendue. Les coûts décaissés comprennent les coûts d'exploitation minière d'un site, y compris l'extraction, le traitement, l'administration, les redevances et les taxes sur la production, ainsi que les gains ou les pertes réalisés sur instruments dérivés, mais ne comprennent pas l'amortissement, les coûts de réhabilitation, les coûts en immobilisations, ni les coûts de prospection, d'exploration et d'évaluation. Les CMTI comprennent les coûts des ventes, déduction faite de la charge d'amortissement, et comprennent les coûts en immobilisations de maintien qui sont nécessaires au maintien des exploitations existantes, les coûts de maintien de prospection et d'évaluation, la portion de maintien des paiements du principal, les charges d'amortissement et de désactualisation de réhabilitation environnementale, les crédits de sous-produits et les frais généraux et administratifs. Ces coûts sont ensuite divisés par le nombre d'onces d'or vendues attribuables par les sites miniers en production commerciale de la Société pour arriver aux COC et aux CMTI par once vendue. La Société croit que l'utilisation des mesures des COC et des CMTI par once vendue répond mieux aux besoins des analystes, des investisseurs et des autres parties prenantes de la Société pour évaluer son rendement opérationnel et sa capacité à générer un flux de trésorerie disponible. Les COC et les CMTI par once servent uniquement à fournir des renseignements supplémentaires et ne possèdent pas de signification normalisée prévue par les IFRS et il est peu probable qu'ils se comparent à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs ; ils ne doivent pas être envisagés hors contexte ni remplacer les mesures de rendement établies conformément aux IFRS. Bien que le World Gold Council ait défini une mesure de coûts de maintien tout inclus en 2013, ce n'est pas une autorité réglementaire, et d'autres entreprises peuvent calculer cette mesure différemment. Ces mesures ne représentent pas nécessairement le profit net ou le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, qui ont été établis conformément aux IFRS.

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des ressources minérales et des réserves minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées conformément au Règlement 43-101. Ces normes sont similaires à celles énoncées dans le guide appelé *Industry Guide No. 7* (le « guide ») de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), selon l'interprétation du personnel de la SEC. Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 diffèrent à certains égards de celles du guide. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales et les réserves minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines. Aux termes du guide, une minéralisation ne peut être classée comme « réserve » que s'il a été déterminé que la minéralisation pourrait être produite ou extraite de manière économique et légale au moment où la détermination de la réserve est faite.

Par suite de l'adoption de modifications aux règles de divulgation de la SEC (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement similaires aux règles énoncées dans le Règlement 43-101. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé Multijurisdictional Disclosure System (« MJDS ») puissent toujours utiliser le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les réserves et ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est une société de rang intermédiaire qui exerce des activités dans trois régions : l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest. La Société développe dans ces régions des districts d'exploitation minière à fort potentiel qui regroupent des mines en exploitation et des projets de développement et de construction, de mise en valeur et d'exploration. Les mines en exploitation de la Société comprennent la mine Essakane, au Burkina Faso, la mine Rosebel (y compris Saramacca), au Suriname, et la mine Westwood, au Canada. À son solide éventail d'actifs stratégiques s'ajoutent le projet de construction Côté Gold, au Canada, le projet de mise en valeur Boto, au Sénégal, ainsi que les projets d'exploration primaire et à proximité des mines, qui sont situés dans divers pays de l'Amérique du Sud, de l'Amérique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest.

IAMGOLD emploie environ 5 000 personnes. La Société est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD (www.iamgold.com) sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice JSI¹.

1 Indice social Jantzi (JSI). Le JSI est un indice éthique d'actions ordinaires pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est modelé sur l'indice S&P/TSX 60. Il regroupe des sociétés qui satisfont à divers critères généraux en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.

Pour de plus amples renseignements :

Philip Rabenok, directeur, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation

Tél. : 416 933-5783 / Cellulaire : 647 967-9942

Sans frais : 1 888 464-9999 / Courriel : info@iamgold.com

Veillez noter :

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web de Newsfile à www.newsfilecorp.com. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com/.